



2026/1781

17.7.2026

DÉCISION (PESC) 2026/1781 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 14 juillet 2026

**portant nomination du chef de la mission «État de droit» menée par l'Union européenne au Kosovo *
(EULEX KOSOVO) (EULEX KOSOVO/2/2026)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu l'action commune 2008/124/PESC du Conseil du 4 février 2008 relative à la mission «État de droit» menée par l'Union européenne au Kosovo EULEX KOSOVO ⁽¹⁾, et notamment son article 12, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 12, paragraphe 2, de l'action commune 2008/124/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, paragraphe 3, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission «État de droit» menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO), et notamment la décision de nommer un chef de mission.
- (2) Le 5 juin 2025, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2025/1161 ⁽²⁾ modifiant l'action commune 2008/124/PESC et prorogeant le mandat de l'EULEX KOSOVO du 15 juin 2025 au 14 juin 2027.
- (3) Le 13 mai 2026, le COPS a adopté la décision (PESC) 2026/1178 ⁽³⁾ prorogeant le mandat de M. Giovanni Pietro BARBANO en tant que chef de la mission EULEX KOSOVO du 15 juin 2026 au 25 juin 2026.
- (4) Le 8 juillet 2026, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de nommer M. Antero Alfarela OLIVEIRA LOPES chef de la mission EULEX KOSOVO pour la période allant du 10 août 2026 au 14 juin 2027.
- (5) Il convient de prendre une décision relative à la nomination de M. Antero Alfarela OLIVEIRA LOPES en tant que chef de la mission EULEX KOSOVO pour la période allant du 10 août 2026 au 14 juin 2027,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Antero Alfarela OLIVEIRA LOPES est nommé chef de la mission «État de droit» menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO) pour la période allant du 10 août 2026 au 14 juin 2027.

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

⁽¹⁾ JO L 42 du 16.2.2008, p. 92, ELI: http://data.europa.eu/eli/joint_action/2008/124/oj.

⁽²⁾ Décision (PESC) 2025/1161 du Conseil du 5 juin 2025 modifiant l'action commune 2008/124/PESC relative à la mission «État de droit» menée par l'Union européenne au Kosovo, EULEX KOSOVO (JO L, 2025/1161, 6.6.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2025/1161/oj>).

⁽³⁾ Décision (PESC) 2026/1178 du Comité politique et de sécurité du 13 mai 2026 portant nomination du chef de la mission «État de droit» menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO) (EULEX KOSOVO/1/2026) (JO L, 2026/1178, 29.5.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2026/1178/oj>).

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 14 juillet 2026.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

L. MANDEL VENSILD
